

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Achimsic–
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension

Mme Stéphanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

Le 28 avril 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231025

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement, valides jusqu'au 19 décembre 2026, pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les trois (3) firmes suivantes: FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°1: 6 960 500,27 \$ + 34 802,50 \$ de déboursés), CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc. (entente-cadre n°2: 3 874 944,94 \$ + 19 374,72 \$ de déboursés) et Les Services EXP. Inc. (entente-cadre n°3: 2 921 192,82 \$ + 14 605,96 \$ de déboursés), avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, totalisant une somme maximale de 13 825 421,21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 22-19095 - (5 soumissionnaires)

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231025

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement, valides jusqu'au 19 décembre 2026, pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les trois (3) firmes suivantes: FNX-INNOV inc. (entente-cadre n°1: 6 960 500,27 \$ + 34 802,50 \$ de déboursés), CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc. (entente-cadre n°2: 3 874 944,94 \$ + 19 374,72 \$ de déboursés) et Les Services EXP. Inc. (entente-cadre n°3: 2 921 192,82 \$ + 14 605,96 \$ de déboursés), avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, totalisant une somme maximale de 13 825 421,21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public no 22-19095 - (5 soumissionnaires)

À sa séance du 6 avril 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1 et 3).*

Le 13 avril 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat, qui relève de la Division des grands projets (DGP) à la Direction des infrastructures.

En ayant recours à l'appui de firmes d'experts-conseils multidisciplinaires, la DGP s'assure de répondre aux différents besoins lors de la conception et de la réalisation de projets d'envergure liés aux infrastructures et à l'aménagement du domaine public à la Ville de Montréal et ainsi d'atteindre les objectifs de réalisation visés dans son programme décennal d'immobilisations. Comme l'ont expliqué les personnes-ressources invitées, trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et aménagement avaient été conclues à cet effet en février 2021. Les montants prévus devant être épuisés dans les prochains mois, le présent contrat visait à renouveler ces ententes-cadres.

L'appel d'offres concerné a été publié pendant 30 jours du 10 janvier au 10 février 2022, période au cours de laquelle quatre addendas ont également été publiés, dont l'un a eu un impact sur le coût estimé des contrats. Sur les 16 preneurs du cahier des charges, ce sont cinq firmes qui ont déposé une soumission pour chacune des trois ententes-cadres. Dans les trois cas, les prix soumis par les adjudicataires recommandés présentent un écart négligeable (de moins de 4 %) avec les estimations de contrôle réalisées à l'interne par la Ville. Les adjudicataires de la première et de la troisième entente-cadre en sont cependant à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Les commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur l'inclusion, dans ces trois contrats, de deux options de prolongation de douze mois chacune dans l'éventualité où les enveloppes budgétaires qui leur sont associées n'auraient pas été épuisées. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel :*
 - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrats 1 et 3) ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231025 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.